



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2015/24

Le 25 septembre 2015

### **Obligation de négocier un accès à l'océan Pacifique (Bolivie c. Chili)**

#### **Fixation du délai pour le dépôt du contre-mémoire du Chili**

LA HAYE, le 25 septembre 2015. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a fixé le délai pour le dépôt du contre-mémoire de la République du Chili en l'affaire relative à l'Obligation de négocier un accès à l'océan Pacifique (Bolivie c. Chili).

Par ordonnance en date du 24 septembre 2015, la Cour a fixé au 25 juillet 2016 la date d'expiration du délai pour le dépôt du contre-mémoire du Chili.

Cette décision fait suite à l'arrêt du même jour, par lequel la Cour a déclaré qu'elle a compétence, sur la base de l'article XXXI du pacte de Bogotá, pour connaître de la requête déposée par l'Etat plurinational de Bolivie le 24 avril 2013.

La suite de la procédure a été réservée.

#### **Historique de la procédure**

L'historique de la procédure figure dans le Rapport annuel de la Cour 2013-2014 (paragraphe 156 à 165) et dans les communiqués de presse n° 2015/8 du 16 février 2015, n° 2015/13 du 8 mai 2015 et n° 2015/23 du 24 septembre 2015; tous ces documents peuvent être consultés sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)).

---

Le texte intégral de l'ordonnance rendue par la Cour sera prochainement disponible sur son site Internet. Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles jusqu'à ce que la Cour décide de les rendre accessibles au public, généralement à l'ouverture de la procédure orale.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
M Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)